

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.13

12 janvier 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- | |
|---|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ROUMANIE</u> |
| 2. Organisme responsable: Institut roumain de normalisation |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Electrotechnique |
| 5. Intitulé: Matériaux électro-isolants solides. Détermination de la résistance aux courants de fuite de surface et à l'érosion en conditions sévères d'environnement |
| 6. Teneur: La norme établit les méthodes d'essais pour l'appréciation des matériaux électro-isolants destinés à être utilisés en conditions sévères d'environnement à tension de fréquence industrielle, par détermination de la résistance aux courants de fuite sur la surface et à l'érosion, en utilisant une méthode d'essais et des éprouvettes planes inclinées. |
| 7. Objectif et justification: Conformité avec la Publication CEI 587-1984 |
| 8. Documents pertinents: |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er avril 1989 |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 1er février 1989 |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: |